

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T179

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Pose d'un échafaudage pour ravalement de façade
Lieu de la demande : Rue de la Goule – 13700 MARIGNANE
Du 17 juin 2024 au 06 août 2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.
Vu le code pénal notamment l'article R610-5.
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **Mme Dominique BODIN – 12 avenue Pasteur – 13890 MOURIES**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **28 JUIN 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rue de la Goule
13700 Marnagnane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

COMMUNALE

DEPARTEMENTALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

Mme BODIN Dominique

Adresse

12 avenue Pasteur - 13840 MOURIES

Tél./FAX

06.74.71.15.81.

Mail dominiquebodin@hotmail.com

POUR LE COMPTE DE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 17 juin 2024 au 06 août 2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Pose d'un échafaudage pour ravalement de façade

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER : 8h00 - 12H00 - 13H00 - 17H00

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION DE CLOTURE DE CHANTIER
(Selon plan ci-joint)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE (selon plan ci-joint)

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accord : DP 01305421F0258

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Bodin Prénom : Domini ne
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : 12 Extension : _____ Nom de la voie : rue Pasteur
 Code postal 13890 Localité : Morris Pays : _____
 Téléphone 0674711581 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : domini ne.bodin @ hotmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : rue Nom de la voie : de la Goule
 Code postal 13700 Localité : Manipiano
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : 01305421F0258
 Référence cadastrale : Section(s) : N Parcelle(s) : 086 Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

 Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾
 Station service Renouvellement Création
 Autres _____
 Date prévue de début d'application 17.06.2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 51

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

10:46

96

Votre recherche

Domicile

Restaurants

Parcs

Attractions

22°
ATMO

Rue Pasteur

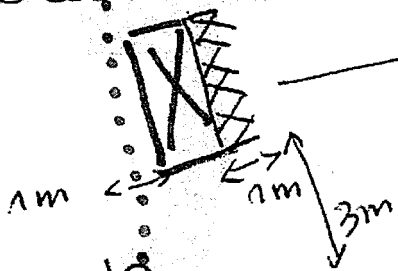
Dg Services

Eclairage

Zone de
Stockage

Passage
piéton

Rue de la Goule



Restaurant Marig
Au p'tit Bor
Les mieux

Google

MALIBULLE

Magasin de cosmétiques

- Découvrir
- Itinéraire
- Contribuer
- Actualités
- Établissement